

Le 15 novembre 2005

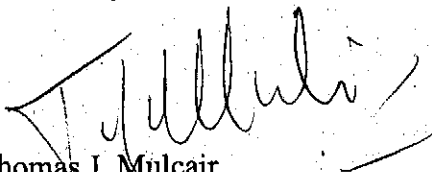
Monsieur William J. Cosgrove
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de reconstruction du pont et de la route 199 reliant Havre-aux-Maisons et Fatima sur le territoire de la Municipalité Les Îles-de-la-Madeleine par le ministère des Transports, le 6 décembre 2005, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe, et ce, pour la période du 6 décembre 2005 au 27 janvier 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Thomas J. Mulcair